

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUCY

SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 2021 à 18H00

Présidence : M. GOBBE Daniel

Présents : Mmes AUGER-MODENESI Lydie, LAGA Anne, RAMEAUX Agnès

Absente excusée et représentée : Mme GERBIER Claude (pouvoir à Mme LAGA)

Absents non représentés : MM. LAGACHE Christophe et LAGACHE Jérôme

Secrétaire de séance : Mme RAMEAUX Agnès

Suivant l'ordre du jour, à 18h15.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2021 est approuvé à la majorité.

ORGANISATION MATERIELLE ET DEROULEMENT DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

Monsieur le Maire fait le point sur les dispositions matérielles requises par le protocole sanitaire pour l'organisation des élections qui devront se tenir dans 2 bureaux de vote assurant une distance de 1,50 m entre les personnes soit 9 m²/personne. Sont donc à prévoir :

- 2 salles
- 2 urnes
- 2 isolements
- 2 tables
- 6 chaises
- du spray désinfectant ou des lingettes

Un kit (visières, masques, gel) sera envoyé par la préfecture mi-juin à destination des présidents de bureau, des assesseurs et des électeurs.

La salle de la mairie accueillant actuellement du matériel devra donc être partiellement rangée et vidée : Madame Laga propose de stocker chez elle, avec l'aide d'autres conseillers, une partie du matériel dans la semaine précédant le 1er tour des élections.

L'ensemble des conseillers retiennent la solution de permanences de 3h30 pour limiter le nombre de personnes à solliciter pour tenir les 2 bureaux de vote, sachant que les assesseurs devront avoir été vaccinés avant le 8 juin 2021, ou, le jour du scrutin, être en mesure de présenter un test négatif réalisé dans les 48 heures, ou faire un auto test fourni sur place le jour du scrutin.

Monsieur le Maire a jusqu'au 21 mai pour recruter des assesseurs, échéance à laquelle il devra fournir à la préfecture la liste des assesseurs non vaccinés.

Monsieur le Maire tient à disposition des personnes volontaires pour être assesseur une *attestation individuelle de priorité vaccinale en raison de la participation aux opérations électorales des 20 et 27 juin 2021*.

Le dépouillement pourra être séquencé (on procédera successivement, dans un bureau à la fois).

Les règles sanitaires générales seront affichées entre les 2 salles ; les règles spécifiques à chaque élection dans leurs bureaux respectifs.

Les panneaux électoraux devront être installés pour le 31 mai 2021 et installés en 2 séries distinctes (départementales/régionales).

La date limite d'inscription sur les listes électorales a été reportée au 14 mai 2021.

La commission liste électorale sera réunie entre le 27 et le 30 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.